

[DISSERT] Le régime parlementaire et le régime présidentiel

Par **AlexxX**, le **13/12/2008** à **14:53**

Mon sujet de partiel était le suivant : comparer le régime parlementaire et le régime présidentiel.

Et j'aimerais avoir votre avis sur mon raisonnement.

J'ai basé ma comparaison sur l'application du principe de séparation des pouvoirs dans deux régimes différents.

Et mon plan:

I. Le refus de la confusion des pouvoirs

- A. La distinction des pouvoirs et des organes
- B. Principe à valeur constitutionnelle

II. Une application du principe différente

- A. Le régime parlementaire, régime de collaboration des pouvoirs
- B. Le régime présidentiel, régime d'indépendance des pouvoirs

Quand pensez vous??

Merci

Par **Yn**, le **13/12/2008** à **15:40**

Quelle problématique as-tu dégagé ?

Personnellement, j'aurai plutôt traité ce sujet de la manière suivante :

I. Deux régimes théoriquement opposés

II. Une opposition tempérée dans la pratique

P.-S. : mes titres ne sont pas géniaux, mais voilà mon idée.

Par **AlexxX**, le **14/12/2008** à **14:09**

Ma problématique ressemblait à qqch comme ça: comment s'applique la séparation des pouvoirs dans ces deux régimes différents?

C'est pas super bien dit, je m'étais plus appliquée pour le partiel mais j'ai oublié ma tournure...

On peut pas dire que ta réponse me rassure en tout cas...

Par **Yn**, le **14/12/2008** à **14:39**

Ton sujet était [b:22ogjky0]comparer le régime parlementaire et présidentiel[/b:22ogjky0]. Si tu le "découpes", tu vas vite te rendre compte que le terme central est [b:22ogjky0]comparer[/b:22ogjky0]. Ta problématique et ton plan devraient normalement mettre cela en exergue or je ne vois pas vraiment en quoi ton I. et ton II. illustrent cela.

Par exemple, si je reprends tes intitulés :

II-A. Le régime parlementaire, régime de collaboration des pouvoirs

II-B. Le régime présidentiel, régime d'indépendance des pouvoirs

Oui, mais compares-tu réellement ces deux régimes ? En théorie, oui, ils sont opposés mais le sont-ils vraiment en pratique ?

Tu ne mets pas assez en tension les points communs et/ou les différences qui peuvent exister et ainsi opérer une réelle [i:22ogjky0]comparaison[/i:22ogjky0] ces deux régimes. Il me semble que cela risque fortement de se limiter à une restitution des connaissances type lycée.

Ceci dit, dans l'absolu, tes I. et II. peuvent plus ou moins relater l'idée "principe-application", tout dépend de ton introduction et de ta manière de développer tes sous-parties.

Par **AlexxX**, le **15/12/2008** à **10:01**

Pour moi le point commun est qu'ils refusent tous deux la confusion des pouvoirs et la différence est l'application qu'ils font de ce principe, je ne voyais pas quoi mettre dans une 2^de partie du genre "régime mixte" et je pensais en plus que ça m'éloignait trop du sujet.

Mais je suis consciente que ma dissert ressemble plus à une réponse au sujet "la séparation des pouvoirs"....

Pour moi, même si le régime présidentiel crée des mécanismes comme les "congres men" ou qu'il permet au congres de limiter l'action de l'Etat par le vote du budget (aux Etats Unis), il ne devient pas un régime parlementaire. Chacun conserve des éléments purs aux caractéristiques du régime.

D'ailleurs j'ai parlé de ces petits mécanismes nécessaires à la pérennité du régime.

J'espère que mon correcteur sera indulgent... Je pensais avoir éviter le piège I.Séparation stricte II. Séparation souple.

Par **AlexxX**, le **15/12/2008** à **10:15**

J'ai retrouvé mon brouillon et donc mon intro:

"Tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser", "il faut donc que par la disposition des choses le pouvoir arrête le pouvoir" disait Montesquieu. Il mettait alors en lumière la théorie de la séparation des pouvoirs dans laquelle les pouvoirs n'appartiennent pas au même homme ou au même organe.

La confusion des pouvoirs entraine effectivement des régimes autoritaires, peu,voir non démocratiques, l'article 16 de la DDHC affirme en ce sens que "toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution".

Encore faut-il distinguer le pouvoir de faire les lois, de les exécuter et celui de les juger.

La théorie de séparation des pouvoirs a fait naitre deux régimes distincts: le régime parlementaire et le régime présidentiel. Le premier organisant une séparation souple des pouvoirs, l'autre une séparation stricte.

La séparation des pouvoirs s'organise donc dans des modalités différentes suivant le modèle choisi, l'un donnant des moyens d'action réciproque entre les organes, l'autre non.

Se pose alors la question de savoir comment s'applique le principe de séparation des pouvoirs dans ces deux régimes?

Dans les deux cas une volonté de non confusion des pouvoirs est affirmée (I) mais la séparation s'établit de manière plus ou moins rigide (II).

Je me doute bien que c'est loin d'être parfait..! Je me rend compte en relisant mon intro que tout n'est pas suffisamment expliqué et que ma problématique vient comme un chvx sur la soupe alors que je donne la réponse juste au dessus..

En même temps quand j'entend des trucs comme " oh c'était tout con suffisait de comparer le régime britannique et le régime français" à la sortie de l'exam... J'espère que si je passe après des âneries comme ça dans le tas de copies mon correcteur ne me trouvera pas trop nulle..!
:)

Image not found or type unknown

Par **Yn**, le **15/12/2008** à **11:35**

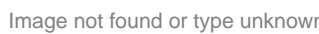
Le début de l'intro me semble tenir la route : tu commences bien à centrer mais le sujet mais je ne comprends pas très bien à partir d'ici :

[quote="AlexxX":1xg2c1uu]La théorie de séparation des pouvoirs a fait naitre deux régimes distincts: le régime parlementaire et le régime présidentiel. Le premier organisant une séparation souple des pouvoirs, l'autre une séparation stricte. La séparation des pouvoirs s'organise donc dans des modalités différentes suivant le modèle choisi, l'un donnant des moyens d'action réciproque entre les organes, l'autre non. [/quote:1xg2c1uu]

Jusque là, tout est cohérent mais ensuite, où apparaît le terme [b:1xg2c1uu]comparer[/b:1xg2c1uu] ? Ta problématique ne colle pas vraiment au sujet : j'ai l'impression que cela va se cantonner à développer uniquement la théorie de la séparation des pouvoirs et non l'ensemble des régimes comme il est demandé.

[quote="AlexxX":1xg2c1uu]"oh c'était tout con suffisait de comparer le régime britannique et le régime français" [/quote:1xg2c1uu]

Alors ça, le type I. Comment on fait chez nous, II. Comment ils font chez eux, c'est le meilleur truc si on souhaite se faire découper par le correcteur. De plus, dire qu'il "suffit" de comparer, oui, ce n'est pas faux, mais comment opérer ladite comparaison ? Bref, c'est vraiment le truc

à éviter. 

Par x-ray, le 15/12/2008 à 19:44

Bonsoir,

Bien sûr que la séparation des pouvoirs est la base des régimes démocratiques. Mais je dirais presque qu'elle est "acquise". Se baser sur ce concept était donc possible, mais en rebondissant sur les conséquences d'organisation en seconde partie. Je pense que tu ne traites ton sujet qu'en seconde partie, et que tu "blablates" dans la première.

Comme le dit Yn, on ne sent pas la comparaison.

Je pense, qu'en se basant sur la séparation des pouvoirs (ce que tu appelles le "refus de la confusion"), un plan du type "I - Deux régimes fondés sur des conceptions différentes de la séparation des pouvoirs... / II - ...aboutissant à des modalités de fonctionnement elles-aussi différentes" aurait peut-être mieux convenu...En retravaillant les titres bien sûr (je jette des idées sans trop approfondir).

Après, il y avait certainement d'autres pistes possibles. Le plan de Yn me parait pas mal (distinction en théorie/Atténuation en pratique).

Pour être sincère, je ne suis pas sûr que tu aies brillamment réussi.

Amicalement.

Par **Arabyatou**, le **26/04/2016** à **17:38**

BONSOIR PROFESSEUR moi je voulais savoir si le régime français est un régime mixte

Par **Rom4**, le **26/04/2016** à **18:26**

Bonsoir Arabyatou,

Il n'y a pas de professeur ici (enfin je ne crois pas). C'est un forum d'entraide pour les étudiants en droit.

Pour répondre à ta question, la France est un régime semi-présidentiel car elle est dotée d'une part, de certaines caractéristiques propres au régime présidentiel (élection du président au suffrage universel), et d'autre part, des mécanismes habituels du régime parlementaire (droit de dissolution et responsabilité politique du gouvernement).

Donc oui, la France est un régime mixte entre le régime présidentiel et le régime parlementaire.

Au passage, il aurait été préférable que tu crées un nouveau sujet pour poser ta question.

Par **Arabyatou**, le **26/04/2016** à **18:59**

MERCI DONC dans un régime présidentiel si le président est à la fois chef de l'état et chef du gouvernement il y'a t-il un premier ministre?

Par **Camille**, le **27/04/2016** à **09:11**

Bonjour,

Aux Etats-Unis, il n'y a pas de premier ministre. Il y a un vice-président qui inaugure les chrysanthèmes, en attendant la disparition hypothétique et prématurée du Président...

[smile4]

Par **Arabyatou**, le **27/04/2016** à **12:33**

Bonjour
mon problème en est encore que je n'arrive pas à discerner les points communs entre le régime parlementaire et le régime présidentiel dans un sujet de dissertation je connais que les points de divergences.
MERCI pour les autres réponses car j'ai bien compris

Par **goy**, le **20/05/2016 à 16:16**

bsr professeur moi , j'aimerais avoir un plan du sujet: les regimes politiques et le systeme politique

Par **Camille**, le **20/05/2016 à 17:53**

Bonjour,
[citation]sujet: les regimes politiques et le systeme politique
[/citation]
Et... c'est tout ? [s]LE[/s] système politique et pas [s]LES[/s] systèmes politiques ?
Vous avez prévu une e-brouette pour livrer votre mémoire de thèse ?
[smile3]

Par **valere67**, le **03/11/2016 à 18:59**

bonjour, j'ai une dissertation à rendre prochainement: Pourquoi peut-on dire qu'un premier ministre doté d'une majorité parlementaire a plus de pouvoir qu'un président américain?
J'ai beaucoup de mal à trouver un plan qui ne soit pas un étalage de comparaisons entre régime présidentiel et parlementaire, quelqu'un peut-il m'aider?

Par **LouisDD**, le **03/11/2016 à 19:58**

Bonsoir

Vous répondez à ce sujet après déjà quelque mois d'inactivité sûr celui ci.

Je vous invite à faire un post pour votre sujet, cela facilitera les réponses et différenciera votre question.

Bonne soirée

Par **fariziala claud**, le **17/06/2017 à 12:57**

quelle est la difference entre regime parlementaire et regime presidentiel

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/06/2017** à **13:26**

BONJOUR

Merci de bien vouloir lire la charte du forum dont vous venez de violer la quasi-totalité des articles.